



170793 - Elle veut donner naissance à des jumeaux mâles grâce à la fécondation in vitro suivie de la séparation des jumeaux

question

J'ai déjà deux filles et je voudrais des jumeaux mâles grâce à la fécondation in vitro et grâce à la séparation des jumeaux. La Charia juge-t-elle cela légal ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous ne pouvez pas procréer naturellement et si vous avez recours à la fécondation artificielle tout en respectant les critères, il n'y a aucun inconvénient à déterminer le sexe du fœtus au moment que la fécondation artificielle est permise. Voir la réponse donnée à la question n° [98604](#).

Si vous pouvez procréer naturellement, il ne vous est pas permis de recourir à la fécondation artificielle pour la seule fin de choisir le sexe du fœtus, à moins que cela s'avère nécessaire dans le cadre d'un traitement thérapeutique visant à soigner une maladie héréditaire qui affecte les filles exclusivement, conformément à la résolution de l'Académie Islamique de Jurisprudence. Il est permis de suivre des méthodes naturelles permettant de déterminer le sexe du fœtus tel le régime alimentaire, le bain chimique, l'organisation des rapports sexuels de manière à tenir compte de la période d'ovulation car il s'agit là de causes licites qui ne comportent aucun inconvénient. Voir la réponse donnée à la question n° [135487](#).

Allah le sait mieux.